



Assises du Produire en France

5^e EDITION - PARIS - VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019

parrainés par
Jean-Jacques Bourdin
journaliste

FORMULAIRE DU CONCOURS DES JEUNES ENTREPRENEURS 2019

JE ME PRÉSENTE :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

E-mail :

Adresse :

Code postal :

Ville :

MON PROJET :

Je joins à ce formulaire : mon logo, des vidéos ou des photos de mon projet

Nom du projet :

Site internet :

Facebook :

Twitter :

Descriptif (vous pouvez joindre tout document complémentaire) :



MES ARGUMENTS DE PARTICIPATION



MON BUSINESS PLAN

MON PROJET ET LA FABRICATION FRANÇAISE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION ET RÉGLEMENT

1. L'objet

À l'occasion de la 5ème édition des Assises du Produire en France qui aura lieu le vendredi 27 septembre 2019 au Pavillon Baltard à Paris : la certification Origine France Garantie a décidé d'encourager la création d'entreprise.

Après avoir encouragé une jeune entreprise innovante par an avec « la pépite » Origine France Garantie, récompensé les entreprises les plus en pointes à travers les prix Produire en France. La certification Origine France Garantie lance un concours pour celles et ceux qui croient dans le produire en France et souhaite se lancer dans la création d'entreprise. « Produire en France, le défi »

2. Conditions et modalités d'inscription

2.1 Critères de participation :

Le concours est ouvert à tous les porteurs de projets, quelles que soient leur nationalité et leur situation (étudiant, salariés du public ou privé ou demandeur d'emploi) sous réserve qu'ils remplissent les conditions légales et réglementaires requises pour la création d'une entreprise.

2.2 Modalités d'inscription :

Seuls les bulletins d'inscription remplis et signés pourront être pris en considération.

Avoir retourné le dossier d'inscription avant le **1^{er} septembre 2019** à l'adresse suivante :

Association Pro France

148, rue de l'Université

75007 PARIS

contact@originefrancegarantie.fr

3. Désistement

La signature du dossier d'inscription constitue un engagement ferme et irrévocable.

Un désistement doit être communiqué par le participant par lettre recommandée avec accusé de réception à l'association Pro France.

4. Quel type de projet ?

Le projet doit porter sur la production d'un produit. Le projet devra respecter les critères de la certification Origine France Garantie et présenter en toute transparence l'origine de fabrication des pièces qui composent le produit (si l'approvisionnement n'a pas été possible en France).

Les gagnants au concours s'engagent à créer leur entreprise et réaliser leurs projets sur le territoire français.

5. Le jury

Le jury sera composé des membres du conseil d'administration (15 chefs d'entreprise et le président de l'association ProFrance) présidé par le parrain de ce premier concours.

En outre, les impacts du projet en matière de développement durable et de retombées sociétales seront pris en compte.

7. Récompenses

Le 1^{er} gagnera : 10 000€ - le 2^{ème} 5 000€ - le 3^{ème} 5 000€ / l'accès au sourcing Origine France Garantie pour réaliser le projet et un accompagnement par les membres de l'association ainsi que des parutions dans la presse.

8. Calendrier prévisionnel

15 avril 2019 : ouverture des dépôts de dossier.

2 septembre 2019 : clôture des candidatures

9 septembre 2019 : sélection des 10 finalistes qui s'affronteront lors des Assises du Produire en France.

27 septembre 2019 : les 5 meilleurs du grand Quizz sur la production française pourront participer au quizz de 10 questions supplémentaires sur la création d'entreprise. À l'issue de ces questions supplémentaires 3 finalistes accéderont au grand Oral. Ils auront 5 minutes pour présenter et défendre leurs projets puis 10 minutes pour répondre aux questions du public. C'est enfin le public qui choisira le 1^{er}, le 2^{ème} et le 3^{ème} par vote. En cas d'égalité un tirage au sort sera réalisé.

9. Propriété intellectuelle

En participant au concours des jeunes créateur d'entreprise, les candidats autorisent l'organisateur à publier, dans le cadre d'information et de communication liées aux trophées du Produire en France, leur nom et prénom, les coordonnées complètes de leur société, la description qu'ils auront fournie de leur société sans prétendre à aucun droit ou rémunération quelle qu'elle soit.

Les participants autorisent l'organisateur :

- à utiliser à titre gratuit les images et photos prises lors de l'événement.

- à diffuser librement ces images sur tous supports, notamment internet, publicitaire, en France comme à l'étranger et sans limitation de temps.

10. Annulation

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger la période de candidature et de modifier ou d'annuler le concours; si les circonstances l'exigent. L'organisateur est tenu d'informer les participants mais sa responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

Date, lieu, signature avec la mention «lu et approuvé»